

A Rethel, le 15 Janvier 2019

S.E. KERNEBET SAS,
19 Avenue Charles De Gaulle
BP 53
08 300 RETHEL

Monsieur Le Préfet,
Préfecture du Finistère
44 boulevard Duplex
29320 QUIMPER

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) pour le projet éolien de Kernébet sur la commune de Plouigneau (29610)

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné Thierry BOIVINET, dûment habilité pour représenter la société S.E. KERNEBET, ai l'honneur de solliciter une Autorisation Environnementale pour notre parc éolien localisé sur la commune de Plouigneau (29610) de Morlaix Communauté. Ces installations seront classées au titre de la Rubrique 2980-1 (Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m).

Conformément aux articles L.181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56 le dossier est composé de l'ensemble des éléments nécessaires à son instruction :

- Une Check List permettant de localiser les pièces du dossier
- Un dossier administratif complet comprenant :
 - L'identité du demandeur
 - Une description du projet et de la nomenclature ICPE
 - Les modalités de garantie financière de démantèlement
 - La présentation des capacités techniques et financières de S.E. KERNEBET

- Un dossier d'étude d'impact comprenant :
 - L'évaluation des effets sur l'environnement
 - L'évaluation des incidences Natura 2000
 - Les études techniques en annexes
 - Un dossier de déclaration à la loi sur l'eau conformément au R214-32 du Code de l'Environnement

- Un dossier d'étude de dangers comprenant :
 - L'étude de dangers
 - Un résumé non technique de l'étude de dangers

- Un dossier de représentations graphiques comprenant
 - Le document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme
 - L'ensemble des éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier

- Les plans demandés au titre du code de l'environnement
 - Un plan de situation au 1/25000 précisant l'emplacement des installations
 - Un plan au 1/2500 (par dérogation à l'échelle 1/200 requise)

- L'ensemble des autorisations et avis nécessaires à la construction du projet éolien
 - Les autorisations foncières
 - Les avis des maires et propriétaires sur la remise en état du site
 - Les avis des organismes sollicités

- Une note de présentation non technique

Par la présente, j'ai également l'honneur de solliciter une dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble à joindre au dossier, prévu au 1/200ème par l'article R512-6 du Code de l'Environnement, et réduit au 1/2500 compte-tenu de l'étendue de la surface du projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry BOIVINET
Directeur Général

